

#ManifesteInclusion



Association Manifeste pour l'Inclusion des personnes handicapées dans la vie économique
Association régie par la loi de 1901
Siège social : 42 rue de Maubeuge – 75009 Paris

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Manifeste Inclusion s'est tenue mercredi 24 mai 2023 à 14h30, 147 quai du Président Roosevelt à Issy-Les-Moulineaux dans les locaux de Capgemini, sous la présidence de Christian Sanchez, co-président de l'association.
Carol Junger, déléguée générale par Intérim de l'Association a été désignée secrétaire de séance.

Les entreprises adhérentes à l'association ont été convoquées par mail par les co-présidents du Manifeste Inclusion afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral
2. Rapport d'activité
 - a. Activités significatives de l'exercice précédent
(webinaires, participation ou organisation de manifestations, Trophées de l'entreprise inclusive...)
 - b. Nombre d'adhérents
 - c. Compte-rendu des groupes de travail
3. Rapport financier et approbation des comptes
4. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
5. Désignation d'un membre d'honneur
6. Fixation des cotisations

L'Assemblée Générale constate les procurations données par certains adhérents ainsi que l'atteinte du quorum requis pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer selon l'article 11 des statuts de l'association.

Christian Sanchez présente le rapport moral de l'association puis invite Carol Junger à présenter à ses côtés le rapport d'activité 2022.

En l'absence exceptionnelle de la trésorière de l'association, Christian Sanchez présente ensuite le rapport financier de la période. Puis il aborde la constitution du conseil d'administration telle que visée par l'article 13 des statuts de l'association ; Il invite Stéphanie de Maillard représentant PWC et candidate au conseil d'administration à se présenter à l'Assemblée. Il évoque enfin la désignation d'un membre d'honneur puis propose à l'Assemblée une augmentation des cotisations.

Au cours des débats, il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Plus personnes ne demandant la parole, ont lieu les délibérations sur les résolutions découlant de l'ordre du jour et reprises ci-dessous avec une synthèse des principaux échanges.

#ManifesteInclusion

L'Assemblée Générale prend acte des procurations nominatives délivrées par 9 des membres de l'association aux personnes suivantes :

- Accenture a donné pouvoir à Carol Junger
- arpejeh a donné pouvoir à Catherine Petrovic
- La CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) a donné pouvoir à Christelle Brunet
- Elixor et STEF ont donné leur pouvoir à Johan Titren
- Orano et Vinci ont donné pouvoir à Rachel Compain
- L'URSAFF a donné pouvoir à Sébastien Barré
- Jean-Pierre Letartre, co-président et membre fondateur du Manifeste Inclusion a donné pouvoir à Christian Sanchez

L'Assemblée Générale prend acte des procurations non nominatives délivrées par 8 des membres de l'association et aléatoirement attribuées en début de séance comme suit, dans la limite de 2 procurations par membre présent, comme le stipule l'article 11 des statuts de l'association :

- Procurations de BPI France et Prism'Emploi attribuées à Anne Findelair
- Procuration de Econocom attribuée à Christian Sanchez
- Procuration d'EDF et Safran attribuées à Christine Hamot
- Procuration de Groupe Casino attribuée à Stéphanie Obis
- Procuration de RTE attribuée à Olivier Devaux
- Procuration de Suez attribuée à Carol Junger

L'Assemblée Générale prend acte de la présence de représentants de 31 membres actifs de l'association. Cumulée à la présence de Christian Sanchez, co-président et membre fondateur de l'association et aux 17 procurations reçues détaillées précédemment, cela porte à 49 le nombre de votes pouvant être pris en compte pendant les délibérations.

L'Assemblée Générale constate que le quorum requis tel que stipulé article 11 des statuts de l'association (20% des membres actifs), est non seulement atteint mais largement dépassé, avec plus de 52% des membres actifs présents ou dûment représentés à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer sur les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

#ManifesteInclusion

Première résolution Approbation du rapport moral 2022

L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport moral.

Le rapport moral inclut notamment les propositions d'orientations et projets à développer pour les exercices suivants :

- Maintien et développement de l'initiative « Café des dirigeants engagés » lancée fin 2021
- Création de la « Soirée des dirigeants engagés » en 2023
- Action à développer en prévention de la fin programmée des accords agréés
- Arrêt du groupe de travail « Accompagnement des PME »
- Mise en suspens du groupe de travail « Diversité des formes d'emploi » qui pourra être réactivé en cas d'évolution des dispositifs
- Poursuite du travail du groupe de travail « Indicateurs clés de performance »
- Lancement d'un nouveau groupe de travail « Accès au crédit des personnes en situation de handicap »
- Réflexion à mener sur l'éventuelle ouverture d'un groupe de travail sur la neurodiversité
- Réflexion également à prévoir pour valoriser le bilan de l'association à fin 2023 ou fin 2024

L'Assemblée approuve le rapport moral.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution Approbation du rapport d'activité 2022

L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport d'activité.

Fin 2022 l'association compte 93 adhérents (+4,5% vs 2021) avec, au cours de l'année 2022, 4 résiliations (Deloitte, Altice, Salesforce et Abeille Assurances) et 8 nouveaux adhérents (Air Liquide, Amadeus, Auchan Retail France, CGI, la Française des Jeux, PWC, Rungis Marché International et Universcience.)

L'Assemblée approuve le rapport d'activité.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution Approbation du rapport financier

L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport financier.

Les revenus de l'Association sont intégralement constitués des cotisations de ses adhérents, soit 129 600 € de produits d'exploitation constatés en 2022.

Les charges d'exploitation sur la période sont de 92 326,65 €, portant le résultat d'exploitation à 37 273,35 €.

L'intégralité des comptes a été établie par expert comptable (Monsieur Philippe Navet, C1 epertise) et les différents documents détaillés (bilan, compte de résultat et annexes) sont disponibles en libre accès pour tous les membres de l'association sur une [page dédiée de l'espace membres du site internet de l'association](#)

L'Assemblée approuve le rapport financier.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

#ManifesteInclusion

Quatrième résolution Election des membres du conseil d'administration

Au-delà des deux membres fondateurs de l'association, d'un représentant de l'Etat en charge des personnes handicapées et d'un représentant d'un partenaire média, le conseil d'administration de l'association est également composé de membres élus par l'Assemblée Générale ainsi que de représentants d'associations partenaires agréés par l'Assemblée Générale, tel que stipulé à l'article 13 des statuts de l'association.

Un appel à candidatures a été organisé préalablement à l'Assemblée Générale et a donné lieu au renouvellement de la candidature des 7 entreprises siégeant déjà au conseil d'administration ainsi qu'à une nouvelle candidature en la personne de Stéphanie de Maillard représentant l'entreprise PWC.

L'Assemblée prend connaissance de ces candidatures.
Christian Sanchez invite Stéphanie de Maillard à se présenter à l'Assemblée.

Il rappelle la possibilité d'organiser un scrutin secret pour l'élection des membres du conseil, conformément à l'article 11 des statuts.

L'Assemblée convient de ne pas recourir au scrutin secret et approuve l'ensemble des candidats au conseil d'administration (renouvellement et 1^{ère} désignation) :

- The Adecco Group : Johan Titren
- Capgemini : Fabrice Janvier
- ENGIE : Renata Spada
- dentsu : Christian Coquart
- LVMH : Olivier Théophile
- PWC : Stéphanie de Maillard
- Siemens : Catherine Petrovic
- TotalEnergies : Camille Manceau

- arpejeh (association partenaire) : Servane Chauvel

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution Désignation d'un membre d'honneur

La désignation de Sophie Cluzel, ancienne secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, en tant que membre d'honneur de l'association est proposée à l'Assemblée Générale.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

#ManifesteInclusion

Sixième résolution Fixation des cotisations

Une augmentation des cotisations est proposée à l'Assemblée Générale afin de dégager une marge de manœuvre financière permettant de contribuer au financement du nouveau projet de soirée des dirigeants engagés et à la consolidation de l'équipe qui œuvre au quotidien pour faire vivre l'association aux côtés de ses membres bénévoles.

La proposition est de porter la cotisation annuelle à 2 000 € par entreprise membre.

L'Assemblée approuve ainsi l'augmentation des cotisations.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Christian Sanchez, au nom de Jean-Pierre Letartre et de l'ensemble de l'Association, tient à remercier Rachel Campain, qui est amenée à évoluer au sein du Groupe ENGIE et ne pourra de ce fait plus siéger au Conseil d'Administration, de son investissement personnel dans l'action du Manifeste. Il insiste sur le dynamisme dont elle a fait preuve dès les premières heures de son lancement, et sur l'attachement personnel de chacun des membres du comité de pilotage à sa personne. Il lui souhaite une pleine réussite pour la suite de sa carrière.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.



Christian Sanchez

Président de séance,

Co-président du Manifeste Inclusion

Annexes :

- Convocation de la réunion avec mention de l'ordre du jour
- Liste des membres ayant reçu une convocation
- Procurations des membres qui se sont fait représenter
- Feuille de présence émargée
- Documents présentés à l'Assemblée (ppt)
- Comptes annuels de l'association (bilan, compte de résultat et annexes)